

Octobre 2003

Moëlan-sur-Mer

journal d'informations municipales



Centre Socio Culturel « l'Ellipse »
L'inauguration

Tourisme : Une saison honorable

Écoles : Les travaux

Le mot du Maire



La saison estivale se termine, chacun a repris ses occupations. Nous bénéficions toujours de conditions météorologiques clémentes et MOELAN a bien supporté les chaleurs excessives des mois précédents ; nous ne pouvons à ce sujet qu'avoir une pensée émue pour ceux qui nous ont quittés.

Toutefois, la montée du thermomètre a aussi fait monter l'agressivité de certains et nous devons constater une fois de plus que le monde a des difficultés à se supporter l'un, l'autre.

Si l'été s'est relativement bien déroulé, il faut toujours regretter les querelles de voisinage dues au manque de tolérance, au bruit, etc...

La période des vacances a vu défiler son lot de manifestations, de fêtes de quartier, toutes bien suivies par les Moëlanais et les touristes ; remerciements et félicitations aux Présidents d'Associations et aux bénévoles qui les entourent.

La fête communale de la Saint Philibert qui a retrouvé sa place avec éclat, suite à l'impulsion donnée l'an passé par la municipalité, mérite un regard particulier et sur-

tout des félicitations à son jeune Président, Benoît LUCAS et à toute son équipe.

Dans le domaine scolaire, la reprise s'est faite normalement ; il y a eu quelques changements dans le personnel enseignant. Des travaux d'entretien et d'amélioration ont été effectués sur les bâtiments.

Le travail a repris, les dossiers montent en puissance : assainissement, cimetière, agencement du Bourg, déviation de la circulation, gens du voyage, fonctionnement du Centre Socio Culturel, Office de Tourisme, Maison de l'Enfance etc...

Vous trouverez dans ce bulletin toutes les informations concernant les projets en cours ou à venir.

Bon courage à toutes et à tous.

Le Maire
René Haidon

Tourisme

Une saison touristique plus qu'honorable

Après les mauvaises nouvelles venues sous forme de boulettes qui souillent régulièrement nos plages, l'ont pouvait sérieusement craindre une saison touristique très difficile.

Les premières tendances de réservation laissaient apparaître, très tôt, un déficit important ; l'inquiétude régnait dans les Offices de Tourisme et celui de MOELAN ne dérogeait pas à la règle.

Enfin, à l'heure des comptes, le résultat s'avère nettement positif quant à la fréquentation totale de notre station. La canicule et un mois d'août exceptionnel ont permis de rattraper un mois de juillet plus que morose et le résultat final laisse apparaître une hausse de fréquentation de plus de 7 % par rapport à 2002.

Le résultat aurait pu être plus positif si la clientèle étrangère et notamment allemande, très sensible aux problèmes de pollution, n'avait déserté notre région. Néanmoins, après un été aussi

chaud on ne peut qu'être optimiste pour 2004.

Les activités sportives, les pots d'accueil, les randonnées mises en place par l'Office de Tourisme auront permis à nos visiteurs de passer d'agréables moments, mélangeant farniente, sport et culture.

Je profite de cette occasion pour remercier et féliciter toutes les associations qui ont animé la vie de la commune tout au long de l'été, en proposant concerts, fest noz ou fêtes traditionnelles.

La plupart de ces animations ont connu un franc succès et j'en suis très heureux pour les bénévoles qui oeuvrent dans les associations. Il a suffi de voir la fréquentation exceptionnelle des vacanciers à toutes ces manifestations pour se rendre compte de leur attractivité.

Dès à présent, nous pensons à 2004 et à l'initiative de René HAIDON, Maire de

MOELAN et Marc LE DOZE, Adjoint au Tourisme, une réunion de bilan 2003 a eu lieu avec les professionnels du Tourisme Moëlanais. Cette réunion a permis de faire le point sur les problèmes que nous rencontrons et d'envisager les solutions à mettre en place pour 2004.

Une nouvelle convention entre l'Office de Tourisme de MOELAN et la Municipalité a été approuvée lors du Conseil Municipal de septembre. Celle-ci apporte des moyens supplémentaires à l'OTSI (40.000 euros de soutien annuel) pour lui permettre de remplir ces prérogatives d'accueil, d'information, d'animation et de développement touristique. Quand au transfert de l'Office de Tourisme dans ces nouveaux locaux (rue Cécile Ravallec dans l'ancienne maison KERGOAT) les travaux vont bientôt débuter. L'Office de Tourisme bénéficiera courant 2004 d'un espace plus important et encore plus agréable pour recevoir du public.

Sommaire

- p. 2 Le mot du Maire
- p. 3 Tourisme
- p. 4 Social
- p. 5 Ports : La maison de beg Porz
- p. 6/7 Le centre socio culturel
- p. 8 La jeunesse, les écoles
- p. 9 Rentrée scolaire
- p. 10 Environnement
- p. 11 Libre expression
- p. 12 Les pompiers de Moëlan sur Mer

Directeur de publication : René Haidon
Conception et réalisation :
A.R.T. Communication, Quimperlé (02 98 96 26 00)
Crédit photos : mairie de Moëlan-sur-Mer,
Tiré à 3 200 exemplaires

Mairie de Moëlan-sur-Mer, BP 9, 29350 Moëlan-sur-Mer
Tél. : 02 98 39 60 10 - Fax : 02 98 39 76 54

Le "TYRALO" et l'accueil à la plage pour les handicapés

Permettre aux personnes à mobilité réduite de profiter comme les autres de la plage et surtout des bains de mer était un objectif que nous nous étions fixé.

Cet été pour la première fois, un fauteuil de type " TYRALO " était à disposition sur la plage de Kerfany.

Avec l'aide des animateurs du " Point Passion Plage ", de Kerfany, ce fauteuil a régulièrement servi et a été très apprécié. Dès à présent, l'acquisition d'un autre fauteuil et d'équipements complémentaires sont envisagés.



Mutuelle Sociale Agricole

Toujours soucieux d'apporter le meilleur service à nos adhérents, nous redéployons dès le 15 septembre, les horaires d'ouverture du Centre de QUIMPER avec une ouverture quotidienne (du lundi au vendredi) de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30 dans nos locaux situés 2, rue Georges Perros - Zone de Keradennec à QUIMPER.

Une permanencière est à votre écoute les :

- u mardis, mercredis et jeudis matin en permanence ouverte
- u les mardis et mercredis après-midi sur rendez-vous.

Elle est également présente à :

- u ROSPORDEN, 94, rue Nationale, le jeudi de 14 heures à 16 heures 30
- u QUIMPERLE, Chambre d'Agriculture, Petit Kervail, le vendredi de 9 heures 30 à 12 heures, en permanence ouverte et l'après midi sur rendez-vous.

Pour tout renseignement ou toute demande de rendez-vous,

Contactez-nous au 02 98 10 32 32

Accueillir une personne âgée à son domicile

Contactez par écrit LA DIRECTION DE LA PREVENTION DE L'ACTION SOCIALE qui vous adressera en retour un dossier comprenant :

- u La loi du 10 juillet 1989 et les décrets d'application ;
- u Les dispositions relatives à l'agrément des personnes accueillantes, au suivi des personnes accueillies, prévues dans le règlement départemental ;
- u Le contrat type.

Que se passe-t-il après la demande à la D.P.A.S ?

- u Votre candidature est adressée à un établissement d'hébergement pour personnes âgées. Celui-ci, chargé d'effectuer l'enquête d'agrément, se rend à votre domicile ;
- u Une commission Départementale d'Agrément émet un avis, à partir des éléments de l'enquête ;
- u Le Président du Conseil Général prend la décision ;
- u Si l'agrément est accordé, une personne âgée peut alors demander à être accueillie ;
- u La personne accueillie et l'accueillant(e) signent le contrat qui les liera.

L'Accueil peut alors débuter

L'accueil est limité à 2 personnes âgées mais peut être porté à 3 par dérogation du Président du Conseil Général.

DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE L'ACTION SOCIALE
Cité Administrative de Ty Nay - 29196 QUIMPER Cedex
Tél : 02 98 76 22 22
Département Des Actions Sociales et de Santé
Service Personnes âgées Personnes Handicapées

Chèques Vacances

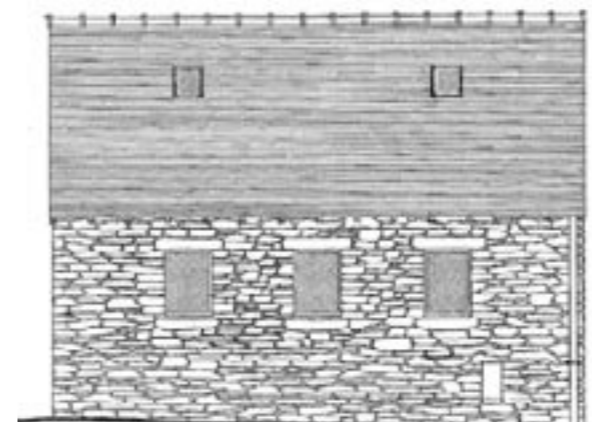
Le coup de pouce de l'Etat à ses retraités

Les retraités de la Fonction Publique de l'Etat (ou veufs ou veuves titulaires de la réversion) peuvent bénéficier de chèques-vacances. Pour y avoir droit, il faut notamment que votre revenu fiscal de référence de 2001 (porté sur l'avis d'imposition reçu en 2002) n'excède pas 16.320 euros pour la première du quotient familial, majoré de 3.785 euros par demi-part supplémentaire. Vous effectuez pour cela des versements mensuels pendant au moins quatre mois consécutifs selon un barème. L'Etat contribue à chaque versement à hauteur de 25 %, 20 %, 15 % ou 10 % selon votre revenu fiscal et votre nombre de parts. On ne peut déposer qu'un seul dossier par année civile. Si vous habitez la province, adressez-vous à la section locale interministérielle de la Mutualité Fonction Publique de votre Département.

Si vous habitez PARIS, à la Mutuelle de votre ancienne administration. Si vous relevez de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale ou de la Mutuelle Générale de la Poste, à la section locale de votre Département.

(Source circulaire FP/4 n° 2043 du 7 janvier 2003).

Maison de Beg Porz



Façade nord-est

Située dans l'anse du Garzon, cet ancien bâtiment ostréicole a été inclus dans les limites administratives du port du Belon en 1987.

Ce bâtiment se trouve dans un état de délabrement avancé, aussi, le SIVU du port du Belon a décidé, en priorité de le rénover, de lui rendre son aspect originel.

Les travaux devraient être entrepris avant fin 2003.

La remise en état du débarcadère ainsi que la création d'une cale sont également envisagés.



Pignon sud-est

Pignon nord-ouest

Police administrative des débits de boissons
Extrait de l'arrêté préfectoral n°2003-1036 du 1^{er} septembre 2003 entrant en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2003

Art 2 - Les dispositions de l'arrêté sus cité concernent tous les établissements ouverts au public dans lesquels sont servies des boissons à consommer sur place :

Les débits de boissons dont l'exploitant est titulaire d'une licence de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} catégorie ou d'une licence «restaurant».

Ils ne peuvent être ouvert au public avant 6 heures

Art 3 - L'heure de limite de fermeture des débits de boissons est fixée comme suit dans le département.

Toute l'année, tous les jours : 1 heure

Art 4 - Dérogation

1 - Sans limite d'heure : Noël : nuit du 24 au 25 décembre, Jour de l'an : nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier, Fête Nationale : nuit du 13 au 14 juillet, nuit du 14 au 15 juillet

II - Jusqu'à 2 heures :

Pâques : nuits du samedi au dimanche et du dimanche au lundi, Fête du Travail : nuit du 30 avril au 1^{er} mai, Fête de la Victoire : nuit du 7 au 8 mai, Ascension : nuit du mercredi au jeudi, Pentecôte : nuit du samedi au dimanche et nuit du dimanche au lundi, Fête de la Musique : nuit du 21 au 22 juin, Assomption : nuit du 14 au 15 août

Art 5 - Par dérogation des autorisations de fermeture tardive peuvent être accordées : Par le Maire, à l'occasion d'une soirée dansante organisée par une association régulièrement déclarée (dans la limite des autorisations annuelles) jusqu'à 2 heures. A l'occasion d'un bal de noces exclusivement jusqu'à 3 heures. Par le Préfet, sur demande motivée présentée par le Maire, à l'occasion d'une fête locale ou d'un événement exceptionnel à caractère festif jusqu'à 3 heures.

Ces demandes doivent être présentées au maire 15 jours avant la date de la manifestation.

Art 6 - Les dispositions qui précèdent s'appliquent également aux débits temporaires.

Art 7 - les restaurants ne peuvent être ouverts au public avant 6 heures, pour ceux ayant une activité Bar/Restaurant seule l'activité de restauration est autorisée jusqu'à 3 heures.

A noter que des mesures plus rigoureuses peuvent être prescrites par les Maires dans l'intérêt du maintien du bon ordre et de la moralité

Du bon usage du 15 : le numéro d'appel des urgences médicales

Quand composer le 15 ?

- Uniquement en cas d'urgence
- L'appel au 15 doit être exceptionnel

Comment diminuer l'attente et éviter l'engorgement du 15 ?

- En consultant en priorité votre médecin traitant ou, à défaut un médecin proche, pendant les heures d'ouverture des cabinets médicaux
- En appelant le 15 uniquement en cas de stricte nécessité

Le 15, un numéro qui peut sauver des vies

- Nous pouvons tous en avoir besoin
- L'utiliser avec modération est la garantie d'accéder rapidement aux soins appropriés en cas d'urgence

Le 15 n'est pas prévu pour :

- Une prise de rendez-vous avec votre médecin
- Un conseil non urgent

Centre Socio Culturel L'Ellipse



L'allocution du Maire lors de cette inauguration a pu surprendre, même choquer certaines personnes.

Ce n'était absolument pas un règlement de compte, contre qui que ce soit, mais simplement une confirmation de la position de la Majorité actuelle et une évocation réelle des faits et des coûts.

Ce centre construit sur 3 niveaux comprend :



u Au rez-de-chaussée :
un hall de 110 m²
une salle de spectacles de 480 m²
une scène de 150 m²
un Office
des sanitaires.



u Au 1er étage :
salle à dominante gymnique de 95 m²
salle d'arts plastiques de 102 m²
bureaux
locaux techniques



u Au Rez de jardin :
salle de 112 m² qui accueille la Cybercommune.



La salle de spectacles peut accueillir 450 spectateurs en places assises, dont 235 sur gradins mobiles.

Les coûts

Estimation de départ	2.298.931 euros	15.080.000 francs T.T.C.
Avenants – mise en conformité	95.356 euros	625.499 francs T.T.C.
Agencement	199.203 euros	1.306.685 francs T.T.C.
Estimation du reste à réaliser	34.301 euros	225.000 francs T.T.C.
Estimation totale	2.627.792 euros	17.237.184 francs T.T.C.

La commune, les Moëlanais auront donc à assumer cette charge.



Bien entendu, nous bénéficions de certaines subventions, à hauteur de 674.159 euros (4.422.192 francs) et je tiens, à ce sujet, à remercier :

- u L'Etat – Ministère de l'Intérieur (400.000 francs)
- u La Région Bretagne (1.625.000 francs)
- u Le Département du Finistère (757.300 francs)
- u L'Europe (1.639.892 francs)

- u Récupération TVA > 2.742.889 francs
- u Reste à charge de la Commune > 1.535.482 euros (10.072.103 francs)

Discours du maire lors de l'inauguration du centre socio culturel

Ce Centre Socio-Culturel est donc à ce jour fonctionnel, nous avons eu l'occasion de le tester et il faut maintenant le faire fonctionner et supporter les charges de fonctionnement.

Qu'envisageons-nous d'y faire ?

Du théâtre, de la musique, des expositions, des conférences, des Assemblées Générales, tout est possible.

Il est certain que les associations pourront être utilisatrices, mais pas pour y faire n'importe quoi.

Ce Centre sera ouvert également vers l'ensemble des scolaires.

Ce Centre doit vivre, il faut l'animer et pour ce faire, nous avons confié cet outil à Monsieur Loïc LE NEZET, auprès de qui vous obtiendrez tous les renseignements nécessaires (Tél. : 02 98

39 71 00).

L'élaboration des programmes, des différentes activités sera faite après concertation et avis de la commission de la Culture pilotée par Marc LE DOZE, Adjoint chargé de cette mission.

Cette salle appelée jusqu'à ce jour d'une façon ironique "La Soucoupe", "La Mosquée" et j'en passe, s'appellera désormais le Centre Socio Culturel "L'ELLIPSE"

Je souhaite donc pleine réussite à "La Salle de Spectacles ELLIPSE de MOELAN sur MER".

Merci

René Haidon



La jeunesse Les écoles

Le centre de loisirs

Le Centre de Loisirs municipal fonctionne depuis 1996, tous les mercredis à la journée, mais également à la demi-journée, avec ou sans repas. Les enfants sont répartis en deux groupes d'âges (3-6 ans ; 7-12 ans).

Depuis la rentrée de septembre, les enfants sont accueillis dans les locaux de la garderie péri-scolaire de Kergroës, locaux entièrement rénovés cet été. La salle d'accueil est désormais plus lumineuse, chaude et chaleureuse. Les enfants ont plus d'espace pour évoluer.

Cette année, le projet pédagogique de l'équipe d'animation se situe autour de l'environnement naturel et humain, avec notamment la création

d'un mini journal chez les 7-12 ans. Les inscriptions sont à réaliser avant le mardi 12 heures à la Mairie auprès de Françoise ANGLADE (06 24 57 76 02). Il est aussi possible de laisser un message au 02 98 71 12 69.

Les tarifs n'ont pas changé :
u demi-journée : 4,25 euros (sans repas)
u repas : 2, 20 euros
u Journée complète : 10 euros (repas compris)

Un tarif dégressif existe à partir du 2ème enfant.

Françoise ANGLADE



Travaux réalisés sur les écoles publiques :

Programme 2003

Ecole maternelle de Kergroës

- Mise en place du système sécurité anti pince doigts - démolition des cloisons entre salle de maternelle grande section et ancienne bibliothèque.

Ecole primaire de Kergroës

- Remaniage toiture - réfectoire et salles de classe - réfection des enduits pignon côté rue Louis Le Guennec - Réfection totale salle local garderie.

Maternelle du bourg

- Rénovation d'une classe
- Aménagement hall entrée (peinture) - réparation enduit façades défectueuses - abaissement mur sanitaire (amélioration surveillance des enfants)

Primaire du bourg

- Ravalement partie peinture cour intérieure - réfection des sols couloirs côté bibliothèque - remplacement côté nord ouvertures de deux logements.

Ecole de Kermoulin

- Ravalement peinture ensemble bloc bâtiments - réfection, maternelle - remplacement cuve fuel - mise aux normes sécurité - installation électrique classes - amélioration des sanitaires des petits



Sécurité routière

- Malgré les différentes demandes des riverains et les nombreux panneaux implantés sur la commune indiquant les limitations de vitesse, beaucoup d'automobilistes ignorent la signalisation - pourquoi ? et pourtant c'est la sécurité de tous qui est en jeu.

Joseph SANCEO

Rentrée Scolaire

Les effectifs



2002 - 2003		2003 - 2004
EFFECTIFS	ECOLES OU COLLEGE	EFFECTIFS
78	Ecole Maternelle du Bourg	81
135	Ecole Primaire du Bourg + CLIS	133
40	Ecole Maternelle de Kergroës	43
51	Ecole Primaire de Kergroës	52
110	Ecole de Kermoulin	104
150	Ecole Privée Immaculée Conception	111
364	Collège de Parc ar C'Hoat	378
78	Collège du Sacré Coeur	64

en Bref

Les motards roulent pour le Téléthon

Samedi 6 décembre 2003, grand rassemblement motard à LESNEVEN (29) au profit du Téléthon.

A partir de 10 heures :

- u Baptêmes motos ouvert à tous
- u Démonstration de trial
- u Diverses acrobaties

A 15 heures 30

Départ de la balade pour le tour de la côte des légendes (50 kilomètres).

Tout possesseur d'une moto est invité à prendre part à cette manifestation placée sous le signe de la bonne humeur et de la solidarité.

Renseignements :

02 98 83 08 97 / 06 89 09 14 34

Site Internet www.moto29.com

Chapelle Saint Philibert

Fréquentation toujours importante

Comme tous les ans, le site de Saint-Philibert-Saint-Roch est ouvert au public pendant les vacances de Pâques, les week end du mois de mai et du 15 juin au 30 septembre.

La découverte de la Chapelle est toujours très appréciée de nos visiteurs et cette année c'est près de 8.000 visiteurs, dont plus de 10 % d'étrangers qui ont franchi le seuil. Les allemands étant les plus nombreux.

Les jeunes guides Moëlanais qui ont assuré la visite de ce très beau site garderont un excellent souvenir des contacts fructueux et très enrichissants qu'ils auront eu pendant tout l'été.

Parallèlement, l'Office de Tourisme de MOELAN, dans le cadre de " Chapelle en Fête " a animé notre été en organisant près d'une dizaine de concerts. Cette saison, SQUIBAN, Y.F. QUEMENEUR, LOIRCORD etc... ont enchanté un public de mélomanes toujours plus nombreux.

Cet hiver, la Chapelle de Saint Philibert va rentrer dans une période de réfection. En effet, des travaux sur le clocher sont programmés pour lutter contre les outrages du temps. Ceci pour garder toute sa splendeur à ce site magnifique.

GESTION DES DECHETS - TEOM

Le 26 juin dernier les sixièmes rencontres nationales consacrées à la gestion intercommunale des déchets, organisées par l'ADCF et SATI-France, ont rassemblé 200 partenaires.

Le thème " phare " était, en cette année 2003 : Les moyens à mettre en œuvre pour maîtriser les coûts générés par l'élimination des déchets ". Cette préoccupation est aussi celle de six délégués communautaires de MOELAN qui, lors de la présentation du budget 2003 de la COCOPAQ ont refusé de voter le taux proposé pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Les représentants de MOELAN ont voulu exprimer leur désapprobation quant à la qualité du service rendu et souhaité une gestion maîtrisée des charges (appel à prestataires extérieurs, calcul de la redevance spécifique ...). Lors du Conseil Communautaire de septembre 2003, sur proposition de la Commission de Gestion des déchets, la redevance spéciale camping a été portée de 16 euros l'emplacement en 2003 à 21 euros en 2004.

Ce point positif ne peut faire oublier la réalité, c'est-à-dire une charge financière répartie selon des critères qui restent à redéfinir (zonage, composition de la famille par exemple).

Une étude est lancée et plusieurs pistes de réflexion sont examinées par les membres de la commission de gestion des déchets ménagers, seuls qualifiés pour traiter ces questions depuis le transfert de compétence intervenue en mars 2000 pour MOELAN.

DECHETS DE SOINS PIQUANTS

Le SICOM, Syndicat Intercommunal pour le traitement des déchets, met en place un système de collecte et de traitement des déchets d'activité de soins piquants (aiguilles, seringues, lancettes, ...) pour les personnes en auto-traitement. Celles-ci vont recevoir d'ici peu de leur pharmacien une boîte homologuée, étanche, de 2 litres, ainsi qu'un document d'information. La boîte pleine sera à déposer à la déchetterie (QUIMPERLE ou CONCARNEAU) : en échange, l'agent remettra un bon de prise en charge (à conserver), ainsi qu'une boîte neuve.

Les déchets collectés seront ensuite transportés vers l'usine d'incinération de Nantes, structure agréée. Ce service gratuit est strictement réservé aux particuliers.

Renseignements auprès de votre pharmacien ou auprès du SICOM au 02 98 50 50 14.



Cet espace est réservé à une tribune libre des deux groupes d'opposition municipale

La saison touristique s'achève et notre commune a pu accueillir des milliers d'estivants. La circulation des véhicules a posé un certain nombre de problèmes, notamment dans le centre bourg mais aussi au carrefour de KERGLIEN. Nous attendons toujours la création du rond-point, déjà programmé par la précédente municipalité.

Le réaménagement du centre bourg est toujours «à l'étude», mais vu le peu de réunions des commissions, nous pouvons nous interroger sur la démocratie communale.

Moëlan sur Mer, la plus grosse commune du canton n'a même pas eu de fête de la musique cette année, alors, pour le reste du culturel, c'est déjà la période hivernale...

Sur ce point, après délibération municipale, une directrice avait été embauchée, placée sous l'autorité du Maire, elle devait être en relation constante avec les Commissions Municipales intéressées. Or nous apprenons par voie de presse la «disparition...» de cette directrice et l'apparition d'un nouveau responsable ce qui devrait avoir pour conséquence de repousser à plus tard le fonctionnement effectif du CENTRE SOCIOCULTUREL. Nous avons quelques doutes sur la volonté politique de l'équipe majoritaire dans ce domaine. D'ailleurs a-t-elle un programme?

Fort heureusement, il nous reste encore le cinéma associatif, tenu à bout de bras par une équipe de bénévoles.

Lors du forum des associations, organisé par l'O.M.S. que nous tenons à féliciter; nous avons pu nous rendre compte, non sans une certaine satisfaction, de la forte implication et du dynamisme de l'ensemble des responsables d'associations tant sportives, que sociales et culturelles. Nous estimons cette base suffisamment performante pour surseoir à l'impéritie des responsables sociaux et culturels de l'équipe municipale. Toutes nos félicitations par ailleurs à Mme Yolande Baillot qui a reçu des mains de notre député Gilbert Le Bris, la médaille de bronze de la jeunesse et des sports décernée par le ministre des sports.

Dans un tout autre domaine et concernant plus particulièrement le domaine de Beg Porz sans que nous puissions prendre partie faute d'éléments suffisamment précis, nous sommes toutefois intervenus en conseil municipal afin que les habitants du hameau du Clerc'h, conformément à une délibération d'un conseil municipal de novembre 1985, lui-même annexé à un acte notarié de juillet 1986, puissent obtenir une carte magnétique d'accès via le centre de Beg Porz à un commun de village et à la cale d'accès au Belon. A ce jour, nous restons dans l'attente d'une décision de Monsieur le Maire.

C'est la rentrée scolaire, après les mouvements sociaux des personnels d'éducation et des ATOS au printemps dernier. Nous marquons notre solidarité et notre satisfaction de voir reporté le projet de décentralisation de 110 000 agents de l'Education Nationale, annoncé unilatéralement et sans concertation ni négociation avec les organisations syndicales, les associations de parents d'élèves et les collectivités locales.

Nous marquons par ailleurs notre profond désaccord sur la suppression des «surveillants» et «aides éducateurs» (emploi jeunes), qui ne seront pas compensés par l'emploi «d'assistants d'éducation».

L'inspecteur d'Académie promet plus d'ouvertures que de fermetures de classes compte tenu de l'augmentation des effectifs (+500 élèves).

A MOELAN SUR MER, la rentrée semble s'être déroulé normalement avec une légère baisse des effectifs à KERMOULIN et une stabilité à KERGROES et au BOURG bien que nous relevons sur cette dernière école une certaine saturation en CE2 (27), CM1 (28), CM2 (30). Forte progression également en maternelle.

Nous notons l'arrivée de nouveaux enseignants voire d'une nouvelle Directrice à PARC AR C'HOAT, dont les effectifs sont portés à 375 élèves. Nous leur souhaitons la bienvenue à MOELAN SUR MER et une parfaite adaptation.

Nous souhaitons par ailleurs bon vent à Philippe Duguenet qui a quitté le Collège de PARC AR C'HOAT pour le LYCEE NAVAL DE BREST. Nous remercions pour le travail accompli en concertation avec toute son équipe éducative et l'ensemble des personnels.

Groupe MOELAN CAP A GAUCHE
Jack
VALLEYE - Daniel PICOL

L'opposition continuera à défendre les Moëlanais

Rôle de critique mais aussi de proposition.

Nous souhaitons revenir dans ce bulletin sur les attaques personnelles dont l'opposition a été l'objet et continue d'être systématiquement la cible dans les éditoriaux du Maire. Les prises à partie ne font pas avancer le débat. L'opposition a été élue pour défendre les moëlanais et continuera de le faire sans se laisser intimider par une majorité qui refuse de nous associer aux dossiers en cours.

Ainsi, nous avons proposé, en février 2002, en conseil municipal, une première baisse de la taxe d'habitation pour certaines catégories de Moëlanais disposant de faibles ressources grâce à un abattement à la base, sur laquelle est appliqué le taux d'imposition. La majorité du conseil municipal s'est ralliée, en réunion fin 2002, à cette proposition faite par l'opposition, qui vise à alléger la taxe d'habitation pour certains contribuables sous réserve de respecter certaines conditions de ressources.

Cet allègement permet de compenser «arithmétiquement» pour les personnes concernées le poids de la taxe d'ordures ménagères : Certes, il ne touche pas au montant de cette taxe, mais réduit le poids global de la taxe d'habitation et de la taxe d'ordures ménagères. Or ce poids est souvent jugé élevé notamment par les personnes seules, qui ont aussi peu de déchets ménagers.

La première application de cette mesure d'allègement fiscal s'observe cette année sur les feuilles d'impôts locaux 2003, pour certains d'entre vous. Mais cette simple mesure de justice sociale ne suffit pas. N'oublions pas que le TEOM (taxe d'ordures ménagères) n'est pas susceptible de donner droit à exonération contrairement aux autres taxes locales. Dans ces conditions, c'est à la question du poids des charges d'ordures ménagères qu'il faut réfléchir. C'est ce que font les communes voisines et la COCOPAQ.

L'opposition demande que soit ouvert, à Moëlan, le dossier de la taxe d'ordures ménagères.

Au conseil municipal de juin 2003, notre groupe a demandé que soit poursuivi, pour certains contribuables l'effort d'allègement de la taxe d'habitation en 2004, toujours en liaison avec la volonté de réduire le poids global de la taxe d'habitation et de la TEOM. Il faudrait selon nous, examiner l'impact de la première baisse, laquelle sera jugée sans doute par certains comme trop modeste, et en revoir, le cas échéant, les critères afin de les adapter aux situations réelles.

Mais où en est la réflexion de la municipalité sur la taxe d'ordures ménagères, débat que la COCOPAQ a amorcé mais qui ne peut progresser que si les élus de Moëlan s'en saisissent à leur tour? un échange sur cette question serait le bienvenu en conseil municipal.

On le voit l'opposition joue son rôle de proposition et parfois, n'en déplaît à la majorité, son rôle de critique, sans se laisser intimider. Les dérapages éditoriaux du Maire marquent plus l'effolement que la sérénité.

Pour le groupe Brochard
Brochard, Le Pennec, Duliscouët, Come, Le Moing

Forum des Associations

En 2002, le forum des Associations avait eu lieu sur le site de Parc ar C'hoat, mais dans deux endroits différents. Le gymnase pour les associations sportives, le préau du C.E.S. pour les autres. Cette organisation était loin d'être efficace et ne permettait pas un résultat optimum tant pour les exposants que pour les visiteurs intéressés par les activités offertes sur notre commune.

Organisé par la mairie pour la première fois au centre Socio Culturel «L'Ellipse», nous avons pu réunir dans un même lieu toutes les associations, ceci pour une efficacité maximum. Marc Le Doze, aidé de Loïc Le Nézet, responsable du centre, ont organisé l'accueil des associations en établissant le plan de la salle, mais aussi en s'occupant de la communication avec les médias pour que cette journée soit une réussite. Les services techniques de la commune apportant leur soutien efficace pour la mise en place des stands et des grilles d'exposition.

De l'avis de tous, associations et visiteurs venus nombreux, cette initiative de regrouper tout le monde sur un même lieu était la bonne. Chacun a pu, en une visite, découvrir la vie associative moëlanaise, prendre des renseignements nécessaires pour telle ou telle activité et surtout s'inscrire et connaître les lieux, les horaires et les tarifs.

En fin de journée, l'OMS partenaire de cette journée a remis les traditionnelles médailles récompensant les meilleurs sportifs de chaque association sportive.

Devant le succès de cette journée, l'édition 2004 est déjà programmée pour début septembre. Quelques petits détails d'organisation sont à améliorer, mais surtout nous allons proposer de nombreuses innovations pour faire encore mieux connaître la vie associative locale. Le but de cette journée étant bien sûr d'aider les associations et de développer la vie associative.

Sapeur pompier volontaire

SDIS 29



Les Sapeurs Pompiers de Moëlan sur Mer

Pourquoi pas vous ?

Vous souhaitez vous engager au service des autres, pratiquer des activités physiques et sportives, vous former. Un domaine d'activité vous offre toutes ces possibilités !

En devenant sapeur-pompier volontaire :

- vous êtes utile aux autres et bénéficiez d'un retour important en termes de satisfaction personnelle, de réalisation de soi,
- vous vous intégrez à un groupe qui partage des valeurs de solidarité et cultivez votre esprit d'équipe,
- vous vivez des expériences fortes et riches en émotions, dans une relation de proximité avec la population,
- vous bénéficiez d'une véritable formation technique.

Qui sont les sapeurs-pompiers volontaires ?

Ce sont des hommes et des femmes qui ont choisi de vivre un engagement au service des autres, en parallèle de leur métier ou de leurs études. Agés de 18 à 45 ans, ils dispo-

sent d'une bonne condition physique et se rendent disponibles pour intervenir sur des missions de sauvetage, prendre des astreintes, se former. Des citoyens animés par une volonté commune : sauver des vies et protéger notre environnement.

Le département du Finistère compte aujourd'hui 1 700 sapeurs-pompiers volontaires. Ils constituent l'un des maillons essentiels de la chaîne des secours. Si leurs compétences et leur disponibilité sont grandes, leur nombre reste encore insuffisant.

Pour assurer la sécurité de nos concitoyens, le Service Départemental d'incendie et de Secours du Finistère recrute actuellement des sapeurs-pompiers volontaires. Vous souhaitez en savoir plus, mieux connaître nos activités et savoir à quoi cela vous engage de rejoindre les sapeurs-pompiers volontaires : nous sommes prêts à répondre à vos interrogations et échanger, avec vous, sur nos expériences.

Pour toutes informations, prenez contact avec :

Le Centre d'Incendie et de Secours de votre commune, CIS de MOELAN sur MER : Adjudant Serge LE DOZE
Téléphone : 02 98 39 68 90 - 06 70 12 03 51 ou au Bureau du Volontariat - Téléphone : 02 98 10 31 74